

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MASSIEU

Nombre de Conseillers

- En Exercice	13
- Présents	10
- Votants	11
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
05/03/2026

Délibération n° DEL2026 006

OBJET :

Affectation du résultat
2025

Page n°1/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le douze mars deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.
CUENOT Delphine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BALAYE Daniel, BOUILHOL Norbert, CLARETON Éric, CUENOT Delphine, DE BACCO Christian, DE MARCO MARFELLA Bettina, EYDELON-MONTAL Corentin, GAUTIER Emmanuelle, GUILLAT Jean Yves et PRIEUR Sylvain

Absents/excusé(s) : DA COSTA DE ABREU Antonio, DOURDET Michael, PIVOT-PAJOT Christophe

Pouvoirs donnés : PIVOT-PAJOT Christophe a donné pouvoir à DE BACCO Christian

Le Quorum est atteint.

* * * * *

Le Conseil Municipal après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 constate que ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 351 974,11 €.

Madame CUENOT explique que la section d'investissement présentant un déficit de 124 549,33 euros (après intégration des RAR – ou Restes À Réaliser), l'excédent de fonctionnement doit en priorité combler ce déficit.

La section de fonctionnement étant positive, le résultat couvrira le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation au compte 1068, comme illustré ci-dessous :

NOM DE LA COLLECTIVITE : MASSIEU		EXERCICE		2025		2025		2025	
	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	-124 560,33		-46 107,05	-170 667,38 €	58 257,35 €	104 376,00 €	-124 549,33 €	124 549,33 €	
FONCTIONNEMENT	350 502,53	103 773,03	75 244,51	351 974,11 €					227 424,78 €
solde c/110 ou c/119	276 729,50 €								

Par ailleurs, conformément aux règles d'affectation des résultats, le reliquat peut être affecté librement en report de fonctionnement (en Recettes au 002) et/ou en investissement par le biais des chapitres d'ordre 021/023. Le résultat se traduit comme suit :

MASSIEU BUDGET 2026			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 001	170 667,98 €	ligne 001	
RAR dépenses	58 257,35 €	RAR recettes	104 376,00 €
		compte 1068	124 549,33 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	227 424,78 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Nombre de Conseillers

- En Exercice	13
- Présents	10
- Votants	11
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
05/03/2026

Délibération n°
DEL2026 006

OBJET :

Affectation du résultat
2025

Page n°2/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
_ précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 75 244.61 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
_ ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 276 729.50 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 351 974.11 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-170 667.98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	46 118.64 €
<u>F Besoin de financement (D+E)</u>	-124 549.33 €
<u>G Affectation en réserves R 1068 en investissement</u>	124 549.33 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<u>H Report en fonctionnement R 002</u>	+ 227 424.78 €
AFFECTATION = C (G+H)	351 974.11 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL



La secrétaire, Delphine CUENOT